

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2008
18h30 - CLUNY - Salle Justice de paix

Le Président, Michel MAYA, accueille et remercie les participants à cette session. Il précise que les objectifs principaux de cette réunion sont d'étudier une proposition de décision modificative budgétaire, ainsi que de faire le bilan des opérations en cours. L'ensemble des dossiers a été étudié lors de la réunion du Bureau du 08 octobre 2008.

1) Adoption du procès verbal du Conseil syndical du 30 juin 2008 :

Le procès verbal du Comité syndical du 30 juin 2008 est soumis à approbation par M. le Président ; personne n'ayant de remarques à formuler sur ce document, il est approuvé par le Conseil syndical à l'unanimité.

2) Proposition de décision modificative budgétaire :

M. le Président indique qu'une décision modificative doit être présentée pour rectifier le budget 2008. Il laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour la présentation des propositions.

En investissement, une notification de subvention (non prise en compte au moment du BP) d'un montant totale de 36 000 €, inscrite pour 18 000 € sur l'article 1313 et pour 18 000 € sur l'article 1318, ainsi qu'une réduction des prévisions de dépenses de 3 000 € permet de ramener le virement de section à section de 86 000 € à 47 000 €.

En section de fonctionnement, le chapitre 023 « virement à la section de fonctionnement » est donc réduit à 47 000 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, la baisse importante des tonnages de ferrailles déposés en déchetteries (près de 40%), cumulée avec la suppression réglementaire de l'application de la T.V.A. sur les ventes de matières, engendrent une prévision à la baisse de 13 000 €.

D'autre part, sur le chapitre 011 « charges à caractères générales » l'article 60622 « carburants » doit être majoré de 26 000 € (augmentation moyenne sur l'année de 22% du coût au litre de carburant pour une augmentation de consommation d'environ 3%).

Sur ce même chapitre 011, l'article 61551 « entretien matériel roulant », doit être majoré de 9 454 € afin de pallier aux importantes casses mécaniques sur un camion de ramassage (turbo + joint de culasse pour un montant total de 13 000 €).

De fait, le chapitre 022 « dépenses imprévues » est réduit de 9 454 €.

A noter que lors du Bureau, il a été discuté de la possibilité de systématiser le renouvellement de la flotte de camion tous les 5 ans afin de minimiser les dépenses importantes liées au vieillissement de celle-ci.

Enfin, une majoration du chapitre 012 « charges de personnel » doit être réalisée sur différents articles (pour un montant total de 32 500 €) :

- 64111 « personnel titulaire » : ajustements liés aux modifications réglementaires (charges patronales, heures supplémentaires, inscriptions supplémentaires à mutuelle,...) pour un total de 5 968 €,
- 64111 « personnel titulaire » : erreur d'inscription de la 2nde partie de la prime de fin d'année pour un total de 8992 €,
- 64131 « personnel non titulaire » : majoration de 12 361 € du fait du remplacement d'un congé longue maladie, compensé en partie (75%) par le remboursement d'assurance,
- 64131 « personnel non titulaire » : inscription de 1 942 € pour 2 contrats qui ont opté pour le paiement des congés payés,
- 6455 : cotisations assurances personnel » : majoration de 3 237 € correspondant à un rappel de paiement 2007.

Afin de compenser ces nouvelles inscriptions, il est proposé de réduire le chapitre 67 « charges exceptionnelles » de 32 500 €.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité ces propositions.

3) Présentation de différents scénarios possibles pour le bâtiment du SIRTOM :

M MAYA rappelle qu'à la suite de la décision du Conseil syndical du 30 juin 2008, il a été décidé d'étudier différents scénarios pour l'implantation des bâtiments techniques et administratifs du SIRTOM. Ceux-ci sont donc présentés lors de ce Conseil syndical. Il fait ensuite un bref rappel historique, indiquant que le SIRTOM tant du point de vue administratif que technique s'est développé depuis les 6 dernières années, et qu'il faut bien prendre des dispositions pour adapter les locaux d'accueil du personnel. Il précise de plus qu'officiellement, la Mairie de Cluny lui a indiqué que des besoins en locaux sur ses sites communaux apparaissent et que dans ce cadre les locaux occupés par le SIRTOM vont devoir être réoccupés par les services communaux ; ceci dès que possible.

Il précise enfin que dans l'ensemble des scénarios proposés, le postulat de base est que l'implantation géographique du SIRTOM soit proche de Cluny, qui reste la commune principale du SIRTOM tant du point de vue population que quantité de déchets à traiter. Il laisse ensuite la parole à Bertrand DEVILLARD qui présente à l'assistance les différents scénarios étudiés. Ceux-ci sont repris dans le tableau ci-dessous :

| SCENARIO | COUT ACHAT | COUT LOCATION | OBSERVATIONS |
|--|-------------------------------|---|--|
| 1/location bâtiment CG71 (Cluny) | — | 19 250 € / an soit 1604 € / mois | PAS DE STOCKAGE DE L'ENSEMBLE DU PARC LOCATION AVEC TRAVAUX EN SUS + 6000 €/ BUREAUX EN ETAGE (prise en compte accueil public handicapé) |
| 2/location bureaux Zone Pré St Germain (Cluny) | — | 34 425 € H.T./an soit 2 869 € / mois | PAS DE STOCKAGE DU MATERIEL / QUE LOCAUX ADMINISTRATIFS / A COMBINER AVEC AUTRE TERRAIN |
| 3/achat et équipement terrain Zone Pré St Germain (Cluny) | 850 000 € T.T.C. | — | SUPERFICIE DU TERRAIN JUSTE SUFFISANT (3200m2) / OU CONSTRUCTION EN ETAGE (prise en compte accueil public handicapé) |
| 4/achat Crédit Bail bureaux scénario 2 | 382 500 € hors taxes et frais | — | PAS DE STOCKAGE DU MATERIEL / QUE LOCAUX ADMINISTRATIFS / A COMBINER AVEC AUTRE TERRAIN / CREDIT BAIL A RACHETER SUR 12 ANS POUR PARTIE (282 000 € + DIFFERENTIEL A LA SUITE ESTIMATION SOIT 100 500) |
| 4bis/4+achat terrain de scénario 3 et construction uniquement bâtiment technique | 770 000 € T.T.C. | — | OPERATION COMPLETE / CREDIT BAIL A RACHETER SUR 12 ANS POUR PARTIE (282 000 € + DIFFERENTIEL A LA SUITE ESTIMATION SOIT 100 500 €) POUR LA PARTIE BUREAUX |
| 5/achat terrain et équipement terrain à La Pierre Folle (Cluny) | 768 000 € T.T.C. | — | OPERATION COMPLETE / DIFFICULTE D'ACCES DU PUBLIC (en dehors de Cluny ville) |

| | | | |
|---|---------------------|---|---|
| proximité quai de transfert) | | | |
| 6/ achat terrains et équipement terrains à côté de déchetterie de Cluny | 903 850 € T.T.C. | — | OPERATION COMPLETE / PARCELLES AVEC IMPLANTATION MALAISEES / BRUIT TGV / |

M. MAYA rappelle que les estimations financières sont issues d'une étude interne, et qu'elles méritent d'être affinées par un maître d'œuvre. Par contre les même éléments ayant été appliqués pour l'ensemble des scénarios, il s'agit bien d'étudier ces scénarios en comparaison les uns avec les autres et pas en pure valeur absolue. Il indique en conclusion, que les scénarios 3 et 4 bis semblent être les plus acceptables techniquement et qu'une prospective financière conclue sur un besoin maximum de 74 000 € annuel sur 20 ans pour mener à bien cette opération.

Bertrand DEVILLARD précise que ce besoin annuel, peut se traduire par une augmentation moyenne du montant des recettes de la TEOM de 8 % par rapport à sa valeur actuelle, ce qui impliquerait un passage du taux de la taxe à 10.80 % au lieu de 10.22% pour une augmentation moyenne de la TEOM par foyer de 12€.

M. MORIN précise que dans ces simulations financières, les coûts présentés sont en T.T.C. et qu'un montage financier incluant les remboursements de la FCTVA et donc la mise en place d'un prêt relais devrait être analysé. Il indique également que l'estimation des coûts est largement majorée.

M. MAYA répond que l'analyse proposée est plus à prendre comme une étude d'opportunité, et donc effectivement différents montages financiers sont envisageables.

M. CLEMENT dit qu'il a rarement vu une estimation sur une opération mobilière être majoré par rapport aux coûts finaux, c'est souvent le contraire qui se passe.

Il précise que les coûts avancés sont importants, et que la prévision d'augmentation de la TEOM ne lui semble pas une bonne chose. Il relaie les avis des contribuables pour lesquels la gestion des déchets c'est toujours de plus en plus cher sur la feuille d'impôts alors qu'il leur est demandé de faire de plus en plus attention au tri.

M. MAYA répond que la vraie question est de savoir si le SIRTOM peut continuer décemment d'évoluer dans les conditions de travail actuelles. Effectivement les coûts augmentent avec les nouvelles prises de compétences et de responsabilités qui sont sur les épaules d'un syndicat tel que le SIRTOM, et il précise que cela ne va pas s'arrêter... Par contre le Conseil syndical a toujours le choix de continuer à évoluer en régie, ce qui implique des frais de structure ; ou bien de déléguer la gestion des déchets à des prestataires privés, ce qui n'est pas forcément synonyme d'économies, mais ce qui est synonyme de tranquillité d'esprit.

M. GOBIN pose la question de l'opportunité de la construction par rapport à la location, il indique que dans ce cas la proposition du CG71 n'est pas inintéressante.

M. MAYA précise que ce scénario, dans l'état actuel, ne permet pas de stocker à l'abri l'ensemble du matériel du SIRTOM.

M. BERNARD demande si les coûts induits par une autonomie du SIRTOM (fluides, impôts,...) ont été estimés. Bertrand DEVILLARD répond que le SIRTOM est en train d'organiser cette autonomie matériel (photocopieur, logiciel,...) et qu'effectivement l'ensemble de ces éléments seront à préciser. Toutefois, dans l'estimation financière présentée il n'y a pas eu de minoration des coûts annuels par rapport aux coûts de location actuels (4 400 €) et de remboursements de frais auprès de la Mairie. A noter que ces frais induits sont les mêmes pour chaque scénario.

M. BRULER demande si cette opération ne peut pas être faite en plusieurs phases. D'autre part, il lui semble inadapté de positionner les locaux du SIRTOM sur la zone du Pré Saint Germain du fait des nuisances sonores au voisinage.

M. MAYA répond que le PLU de Cluny à déterminer cette zone en zone artisanale et de fait les opérations telles que celles envisagées sont tout à fait en conformité avec la destination de cette zone.

En conclusion de ce débat, M. MAYA indique que de toute manière aucune décision ne doit être prise pour le moment, mais qu'il s'agit bien du lancement de la réflexion. Dans ce cadre, il précise que l'entreprise OXXO pourrait avoir un ancien bâtiment industriel à proposer.

Il propose donc que ces propositions soient étudiées plus en détail au sein d'un groupe de travail constitué des membres du Bureau et de personnes du Conseil syndical souhaitant y participer.

4 personnes se sont fait connaître afin de participer à ce groupe de travail : Patrice GOBIN, Jean-Pierre BRULER, Magali LE GALLEE, Denis LACOSTE et Lucien DUCLOUX.

4) Bilan de l'équipement de 13 communes en conteneurs de collecte sélective :

M. MAYA indique qu'au 1^{er} octobre 2008, la distribution des bacs de collecte des ordures ménagères et des emballages était terminée. Au total, 2428 bacs ont été livrés et il nous reste en stock près de 800 bacs permettant de compléter sur ces communes les oublis ou modifications d'affectations, et de prévoir les premières affectations sur les communes en 2009.

Les supports des bacs de regroupement seront livrés d'ici la fin octobre par les équipes du SIRTOM.

Un premier bilan sur les collectes réalisées sur la première quinzaine d'octobre est très satisfaisant tant en terme de qualité que de quantité ; ces constatations doivent porter sur une période plus longue pour être exploitables.

5) Questions diverses :

a) Projet de méthanisation chambre agriculture :

M. MAYA informe que la Chambre d'agriculture a réuni différents partenaires potentiels, dont le SIRTOM, afin de décider de l'opportunité de réaliser une structure de méthanisation à proximité de la ferme expérimentale de Jalogny. Cette unité serait avant tout destinée à traiter les déchets agricoles de cette structure, mais il semble intéressant à la Chambre d'agriculture de laisser la possibilité à d'autres déchets d'être intégrés (déchets verts des déchetteries, déchets de restauration, déchets d'abatages,...). Après un premier travail de recensement des gisements potentiel sur un territoire proche, il a été confié à l'association spécialisée AJENA (basée à Lons Le Saunier) de réaliser une étude d'opportunité sur cette question. En fonction du résultat de cette étude, il sera décidé ou non de lancer une étude de faisabilité.

b) Signature d'une convention de numérisation du cadastre :

M. le Président indique que 26 communes adhérentes du SIVU SPANC du Clunisois, ont décidé de s'associer afin de lancer une opération de numérisation du cadastre. Ces communes doivent signer une convention de partenariat avec la Direction Générale des Impôts (DGI) qui validera techniquement la conformité du travail réalisé par le prestataire. Ces 26 communes appartiennent au territoire du SIRTOM.

La DGI propose aux collectivités pouvant être intéressées par l'utilisation de données cadastrales numérisées d'être partenaires de cette convention de numérisation. Ce partenariat n'entraîne pas d'implications financières mais permet de pouvoir potentiellement gérer un jour des données de gestion de tournées de collecte de déchets, par exemple, avec un outil tel qu'un Système d'Information Géographique (SIG).

Il est donc proposé au Conseil syndical d'autoriser le Président à signer cette convention de numérisation cadastrale avec la DGI en tant que partenaire associé.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

c)

M. NUGUES demande quelle est la démarche à effectuer quand les PAV de verre sont pleins et tardent à être vidés.

Bertrand DEVILLARD répond qu'il ne faut pas hésiter à appeler le secrétariat du SIRTOM pour que l'on puisse faire remonter l'information auprès de notre prestataire.

Sur le fond, il peut également être mis à disposition des communes des colonnes supplémentaires au niveau des Points propres pour pallier aux remplissages trop rapides.

d)

M. CLEMENT interroge le Président quant à la prise en compte des nouvelles dispositions annoncées dans la loi mise en œuvre du programme relatif au Grenelle de l'environnement concernant l'obligation pour les collectivités de la mise en place de la redevance incitative par l'intermédiaire de la pesée embarquée.

M. MAYA répond que lors des discussions préparatoires à cette loi, il a été envisagé cette obligation mais qu'e dans cette loi la mise en place de la pesée embarquée est un des choix possibles dans la mise en place d'un outil fiscal incitatif.

Il restera donc dans ce contexte aux Conseils syndicaux tel que celui du SIRTOM de se positionner quant aux modalités d'application des outils proposés, ceci dans le cadre d'une réflexion collégiale.

Il précise que cette application ne sera de toute manière pas simple car elle va mettre en avant des problèmes techniques liés à l'équipement des camions, et à la mise en pratique sur le terrain lors de ramassages de point de regroupement, par exemple. En tout état de cause cette mise en place sera plus équitable écologiquement mais plus cher économiquement.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h30.